

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

ANNONCES :
 Coût des Annonces Extrêmes
 La ligne de 10 caractères 0.20 0.25 0.40
 Minimum 0.50

Pour renseignements et devis s'adresser à
PUBLICITAS S. A., SION.

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Upte de chèques post. No II c 84. Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par PUBLICITAS S. A. Sion et ses succursales

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 2.25 par semaine et fr. 4.50 par an

Téléphone N° 44

L'abonnement part de l'impartie quelle date et continue jusqu'à réversion formale et signée. Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:
 L'abonnement est payable par six mois

Valais et Suisse	9.—	4.50	2.50
Etranger (suivi des 5 v. m. de la semaine)	17.—	9.—	8.20
Envoyé par navette	30.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste se ont en plus —

On demande

bonne pension dans famille, aux Mayens de Sion, pour fillette de 10 ans.
 S'adresser chez M. J. Pensionnat de la Planta.

On demande pour un ménage soigné

Bonne à tout faire

S'adresser à Publicitas, Sion.

A vendre aux « Nouveaux Ronquoz » un

pré-jardin

arborisé avec la récolte. Contenance environ 2000 toises et une saintoinière au « Vieux Ronquoz », avec champs de pommes de terre, environ 100 toises.

Offres sous P. 2149 S. Publicitas, Sion.

Alpage

On prendrait en estivage vaches et génisses. Conditions à convenir. Adresser offres au bureau du journal.

A vendre d'occasion

bicyclettes de dame et homme. Prix très avantageux. S'adresser bureau du Journal.

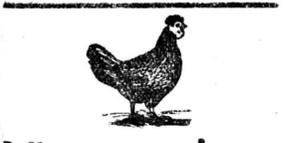
BOIS

à brûler

scié et coupé par sœurs, rendu à domicile. Prix modéré. RATH, Scierie, Bramois. Tél. 232.

A LOUER

jolie chambre meublée. S'adresser au bureau du journal.



Belles poussines

italiennes de 4 mois à Fr. 10.— PARC AVICOLE, SION

CINEMA

du Théâtre de Sion

Vendredi, 10 Juin 1921 à 8 h. 1/2 du soir

Les Forêts norvégiennes Magnifique vue nature

Les frères Karamasoff

7 actes grandioses

Bouton comme voleur Comique en 1 acte

Gain accessoire

assuré à toutes personnes s'intéressant à mes articles: Echantillons et instructions Fr. 2.60 contre remboursement.

Faire offres écrites sous P. 11071 S. Publicitas, Sion.

AVIS

On se charge pour la saison d'été de

courses d'auto

5 places, et transport de bagages et marchandises par camionnette. PRIX FAVORABLES

S'adresser à J. JOST, fils, SION. Téléphone N° 2.

Avis aux publics de Sion et environs

L. Oulevey, pédicure, de Lausanne, spécialiste pour les pieds, cors, durillons, ongles, n'ayant pu donner sa consultation le 1er Juin, pour cause de service,

recevra à Sion Hôtel de la Poste le mercredi 15 juin dès 8 heures. — Appareils orthopédiques pour tous maux de pieds.

Grand Concert

au CAFE BELLE OMBRE à Bramois donné par la Fanfare « LAURENTIA » de Bramois, le Dimanche 12 juin

Le soussigné a le plaisir de vous informer qu'il a repris le Café-restaurant Belle Ombre à Bramois, à partir du 1er juin.

Etablissement remis à neuf. — Jardin très ombragé avec jeu de quilles. — Consommation de 1er choix. — Restauration.

Spécialités: Viande salée, jambon, salami et Mortadelle

Se recommande: Jules BIDERBOST, propriétaire

Frédéric Varone & Cie

Fruits et primeurs en gros. SION

Nous avons l'avantage d'informer le public de Sion et des environs que nous avons transféré notre bureau et magasin de fruits dans les anciens locaux du Camionnage Officiel en Gare de Sion.

Nous vous prions d'en prendre note et profitons de l'occasion pour vous dire que nous sommes toujours acheteurs de tous fruits aux plus hauts prix du jour, et nous espérons être honorés de votre confiance comme par le passé.

Téléphone N° 231. FREDERIC VARONE & Cie

Stanislas Bagaini

Gypserie et Peinture

Travaux de bâtiment en tous genres Faux bois — Faux marbre Peinture de voitures et autos

Place du Midi — SION

Exigez toujours le véritable „Lun Cocktail“

servi dans sa bouteille originale et refusez les contrefaçons

Seuls fabricants: DIVA, S. A., SION

AUG. FERRARIS

Agent d'affaires patenté

Téléphone 26.35 LAUSANNE rue St-François 18

Boucherie-Charcuterie Schweizer

— SION —

Successeur de Victor Dayer

Lard fumé maigre du pays, sec, le kg. frs. 6.—

Jambon maigre du pays, sec » » 6.—

Toujours bien assorti en charcuterie de toute espèce

Boeuf, veau, porc, mouton 1er choix

Se recommande

AVIS IMPORTANT

Avant de faire vos achats de mobilier, demandez les nouveaux prix de la

FABRIQUE DE MEUBLES F. WIDMANN & Cie A SION

Grand choix de salles à manger, chambres à coucher, salons, tapis, rideaux, poussettes, etc.

AVIS IMPORTANT

La Fabrique de draps J. & H. Berger Frères

à Eclépens informe sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle vient de réduire ses prix à la dernière limite calculés sur la base des matières premières d'aujourd'hui.

Spécialité de DRAPS et PEIGNES, nouveauté. CHEVIOTS fins noirs et bleu marine. VELOURS DE LAINE prima pour manteaux. ROBES satin, loden en toutes teintes. MILAINES unies et MIDRAPS façonnés. DRAPS SPORT et autres pour Administrations. — Echantillons à disposition. — On renseignera sur l'identité de la marchandise. — Fabrication à façon pour particuliers, propriétaires de moutons.

Banque Cantonale du Valais

Agence de St-Maurice

Ouverture des guichets: 1er juillet 1921

Maison Dionisotti, 1er étage (Au-dessus du bureau des postes)

Toutes opérations de banque

Paiements

des Bons sur la Caisse d'Etat

U. AMMANN, ATELIERS DE LANGENTHAL

Faucheuses « ADRIANCE » marque originale de première classe.

Nouvelle barre à coupe rase.

Meules montées avec porte-couteaux breveté.

Porte-timon avec dispositif de direction

Stock de pièces de rechange

Faneuses, Râteaux-Fanes, Râteaux à cheval, Râteaux à main.

Transporteurs pour le foin, monte-foin pour chars entiers

Pompes à purin et chars à purin

Pulvérisateurs pour pommes de terre, vignes et autres plantes.

Vins étrangers

rouges et blancs à bas prix

PARC AVICOLE — SION —

Attention

Arrivage continu de jeunes mulets et chevaux de la Savoie. Vente et Echange. Facilités de paiements.

Roth & Mariéthoud Sion, Tél.166

J'offre Eau-de-vie de fruits

garantie pure, 1re qualité à frs. 2.10 le litre à partir de 5 litres contre remboursement. Si possible envoyez bonnes. A partir de 10 litres franco station destinataire.

JACOB KUNZ, BRUGG, près BIENNE.

ETABLISSEMENT HORTICOLE

A. Corthésy à Aigle TELEPHONE 33

Devis, plans, travaux et fournitures horticoles de tous genres.

Atelier de confection florale pour fêtes et deuil. Travail soigné et de bon goût, livrable par retour du courrier.

+ Dames +

Retards. Conseils discrets par Case Dara, Rhône 6303, Genève

Eaux minérales alcalines

„Romanel“

Source Providence

La perle des eaux de table

Dépôt général: DISTILLERIE VALAISANNE S. A. SION

CYCLISTES et Motocyclistes

Voyez chez BALMA, Martigny-Ville, AU CENTRE DE LA PLACE, maison de cycles, la plus ancienne du Valais, les bicyclettes Condor, Automoto, Bianchi, Goricke, Grossgolden (anglaise) ainsi que la motocyclette Trera et Condor.

Dans ces marques, vous trouverez sûrement ce qui vous convient, soit de routes, soit de courses, aussi avec caoutchouc plein, à des prix défiant toute concurrence. Vélos neufs militaires garantis, depuis frs. 200.—. Pneus à frs. 10.—. Chambres à air à frs. 5.—. Envois par poste. Dépositaire des pneus d'autos Michelin.

Réparations à prix modérés. Grand dépôt de benzine, huile, car-bure et accessoires. Téléphone 149

Boucherie-Charcuterie

Ad. Eschbach

Hôtel du Soleil - Rue des Remparts anciennement Rue de l'Eglise

— SION —

BOUCHERIE MODERNE

Nouvelle et moderne, installation frigorifique

Charcuterie fine. Saucissons, Cervelas, et toutes les spécialités connues.

Viandes de premier choix. Prix modérés.

Se recommande: AD. ESCHBACH, Boucherie-Charcuterie

Même maison Hôtel du Soleil

Pour une petite dépense, une grosse économie

Les tissus sont très chers, le

Nettoyage chimique est bon marché

Sans les déformer, sans en altérer les couleurs, il vous rend comme neufs tous les vêtements défranchis, les tapis ou tentures, qu'ils soient de laine, de soie ou de coton.

Profitez de ce précieux avantage qui vous fait réaliser une sérieuse économie.

Teintures en toutes nuances. Spécialité de noirs pour deuil.

Adressez-vous à la Grande Teinturerie de MORAT et LYONNAISE de Lausanne ou son représentant à Sion: Mme Sixt-Cornaz, ngte. r. de Conthey

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un mal quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de couches, guérira sûrement sans qu'il soit besoin de recourir à une opération, rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La Jouvence de l'Abbé Soury est faite expressément pour guérir toutes les maladies de la femme. Elle les guérit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'Abbé Soury ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, soit malaises du

RETOUR D'AGE

doit employer la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

en toute confiance, car elle guérit tous les jours des milliers de désespérées.

La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Prix: la boîte pilules 5 fr., le flacon liquide 6 fr.

Tout flacon vendu en Suisse doit être revêtu d'une bande spéciale à filet rouge portant le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. Dumontier.

LETTRE DE PARIS

La situation générale

En finira-t-on avec la question, de la Haute-Silésie? Avant le plébiscite, l'opinion publique ne semblait pas en comprendre l'importance. Cette question menace la paix de l'Europe. Question vitale, dit l'Allemagne, qui ne veut pas voir l'un de ses arsenaux les plus riches tomber aux mains de la Pologne. Question essentielle, déclare la France qui sent combien il importe à sa sécurité que l'Allemagne n'ait pas la possibilité de forger chez elle des armes de guerre formidables. Question de justice, déclare à son tour la Pologne, qui veut rentrer en possession de tous ses territoires d'origine polonaise, et qui estime que le plébiscite n'a pas été fait pour rien et qu'il en faut exécuter les décisions.

Quoi qu'il en soit, c'est une question qu'il convient de régler au plus vite; plus on attend plus elle s'envenime; à l'heure actuelle, les insurgés polonais font preuve de sagesse; ils se retirent sur la ligne qui leur est fixée; ils demeurent sur la défensive, ils attendent la décision des alliés. Mais, par contre, les Allemands agissent, et ils n'y vont pas de main morte. Les troupes du général Hoefler ont entrepris une véritable offensive et chaque jour on enregistre une nouvelle avance; d'autre part ils ne font pas quartier. Les Allemands qui se battent en Haute-Silésie sont les Allemands de toujours, féroces jusqu'à la barbarie, égorgeant les prisonniers, commettant des atrocités comme en Belgique et sur le front français.

La Commission interalliée a enjoint au général Hoefler de se retirer, dans les vingt-quatre heures, faute de quoi les troupes alliées se retireraient des villes de la région industrielle. Cet ultimatum n'a pas ému le général Hoefler. Il a répondu en déclarant qu'il ne se retirerait pas et qu'au surplus l'Angleterre avait reconnu solennellement à l'Allemagne le droit de faire sa police elle-même en Haute-Silésie.

M. Lloyd George peut mesurer, par cette riposte, l'étendue de son imprudence de langage. Il a prononcé, ce jour-là, en effet, le discours le moins politique de sa carrière. Mais à quoi bon récriminer? Ce qui est dit est dit.

Seulement, les alliés ont le devoir de mettre enfin de l'ordre dans la maison. Il ne faut plus laisser traîner la question haute-silésoise. Une solution prompte s'impose et les alliés devront montrer, après s'être prononcés sur le sort de la Haute-Silésie, qu'ils sont capables de faire respecter leurs décisions. Il y va de leur prestige. J. S.

Charles de Habsbourg au Conseil National

L'interpellation annoncée du député socialiste Grimm au sujet de l'ex-empereur Charles, a été développée jeudi au Conseil national.

M. Grimm, après avoir parlé des menées monarchistes de l'hôte de Prangins, a reproché au Conseil fédéral de n'avoir pas suffisamment prêté attention aux bruits qui couraient et d'avoir manqué de vigilance. Il a critiqué l'attitude de la presse catholique dans cette affaire en l'accusant de manquer d'esprit républicain, alors que celle-ci s'est placée essentiellement sur le terrain du droit d'asile.

Sur l'interpellation Grimm s'est greffée une contre-interpellation du député Bossi priant le Conseil fédéral de fournir des renseignements sur la ligne de conduite qu'il compte adopter pour sauvegarder les traditions suisses du droit d'asile et défendre l'ordre constitutionnel contre les éléments révolutionnaires.

L'orateur se fait l'écho des bruits suivants lesquels la décision de Charles de Habsbourg de quitter prochainement la Suisse n'aurait pas été spontanée; mais presque imposée par l'autorité fédérale.

M. Motta, conseiller fédéral, a répondu aux interpellations en faisant l'histoire de l'affaire, depuis le moment où le souverain détroné demanda asile à la Suisse. Concernant sa tentative de Pâques, M. Motta a déclaré:

L'enquête à laquelle il fut procédé n'a pu établir ni le jour ni le lieu ni les conditions de sortie du roi.

En tous cas, celui-ci n'a passé par aucun des postes de passage prévu par les ordonnances; on a pu établir que son beaufrère Xavier de Bourbon avait demandé le 18 mars, un visa à la légation Suisse de Paris, qu'il était entré le 24 à Genève et était sorti de Suisse le soir même par Bâle. Interrogé, le roi déclara qu'il n'avait fait aucun usage de faux passeports et qu'il n'y avait aucun acte incorrect à la charge du personnel suisse, mais il ajouta qu'il lui était impossible de dire dans quelles conditions il était sorti, parce que la révélation de ces circonstances pourrait entraîner des risques politiques.

L'orateur dit qu'aucune démarche étrangère n'a été faite pour demander à la Suisse de retirer au roi son autorisation de séjour. Il rappelle les divisions que se séjour a fait naître dans le pays, les racontars, les légendes qui se sont créées. C'est à ce moment que Charles fit savoir au Conseil fédéral qu'il quitterait la Suisse en août, décision qui résolvait du coup toute la question. Le Conseil fédéral prit acte de cette communication; le 18 mai, il envoya à Hertenstein le chef du service des affaires étrangères, M. Dinichert pour lui communiquer la réponse du Conseil fédéral. M. Dinichert dressa, de cette entrevue, un memorandum qui détruit la légende de pressions illicites. Au cours de la conversation, le roi déclara qu'il avait pris spontanément la détermination de quitter le pays pour ne pas faire de difficultés au Conseil fédéral.

« Si le Conseil fédéral, conclut M. Motta,

avait été obligé de prendre une décision au sujet du roi, il l'aurait fait dans la plénitude de sa liberté et sans se laisser inspirer par aucune considération confessionnelle, il cherche à gouverner dans une atmosphère de paix, de loyauté et de collaboration; après avoir prêté la main à l'établissement de relations avec le Vatican et accordé asile pendant la guerre au général des Jésuites, il ne peut être accusé d'obéir à des tendances anticatholiques comme l'en a accusé une bonne partie de la presse conservatrice. Le Conseil fédéral entend faire une politique de respect et demeurer fidèle au droit d'asile, mais à la condition expresse que les réfugiés politiques s'abstiennent de toutes menées intérieures.»

Après ce discours, le Conseil national, à une forte majorité, a décidé de clore la discussion.

SUISSE

Service militaire et chômage

Le département militaire met actuellement à l'étude la question de savoir comment on pourra autoriser à faire cette année leur école de recrue, les jeunes gens qui, faute de travail, désirent être enrôlés actuellement. Il s'agira de prendre, à cet effet, sur les crédits de l'année prochaine. Une proposition devra être soumise par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale probablement au cours de la présente session.

Village incendié

On annonce à Coire que le village de Sent dans la Bassa-Engadine, a été incendié. Une trentaine de maisons ont été brûlées.

Fête fédérale de chant

L'Assemblée des délégués de la Société suisse de chant a eu lieu à Lucerne. Ses délibérations ont été consacrées de façon générale à la fête fédérale de chant qui aura lieu en 1914 à Lucerne, et pour laquelle 91 sections et 8000 chanteurs sont déjà inscrits. Plusieurs sections du canton de Zurich ont demandé que l'attribution des prix n'ait pas lieu sur la base du nouveau règlement des fêtes adopté en 1914 et non encore appliqué jusqu'à ce jour, mais conformément aux prescriptions de l'ancien règlement.

Cette proposition sera renvoyée à toutes les sections pour examen.

Gros orages

Lundi, entre 4 et 5 h. du soir, une formidable colonne de grêle s'est abattue sur les Saanenmöser, entre Gstaad et Schönried (Berne); les pâturages sont recouverts d'une couche blanche et par endroits, la grêle forme des tas imposants. Plus bas, les jardins sont hachés et les beaux prés sont aplatis comme s'ils avaient été battus au fléau. C'est un désastre de plusieurs milliers de francs.

A Zweisimmen, la Simmen a failli déborder. La population a été alarmée à 6 h. du soir. Chacun sait que ce ruisseau, qui traverse le village, n'a pas beaucoup d'eau en temps ordinaire, mais lundi il charriait des blocs de rochers, des pierres et des troncs d'arbre. La pluie s'est arrêtée à temps, avant que de grands dégâts ne se soient produits.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Le Conseil National aborde les comptes de mobilisation pour 1917 et 1918.

M. Bersier (Vaud) rapporte au nom de la majorité de la commission qui propose de prendre connaissance du rapport du Conseil fédéral et d'approuver l'état des frais de mobilisation pour 1917 et 1918, mais de faire quelques réserves.

Dans son rapport, M. Bersier relève entre autres, que la commission n'est pas disposée à accorder le brevet d'innocence à ceux qui ont gaspillé l'argent de la Confédération et que seuls des motifs d'opportunité ont engagé la commission à renoncer à formuler un postulat demandant des poursuites.

La minorité de la commission, au nom de laquelle parle M. Schmidt (Olten) propose de ne pas approuver les comptes de dépenses de mobilisation.

M. Hartmann (Soleure) se livre à une longue critique des comptes. Il regrette que les autorités militaires n'aient pas fait appel à des spécialistes.

M. Nicole (Genève) estime que la seule façon de régler l'affaire est de refuser les comptes. Les irrégularités de ces comptes prouvent que l'armée est une école d'indiscipline et de pillage des deniers publics.

M. Bersier (Vaud) est surpris de ces critiques. Pendant les délibérations de la commission, la minorité n'a fait aucune opposition. Il est impossible qu'il n'y ait pas un certain nombre d'irrégularités, mais ce n'est pas suffisant, pour permettre de dire que l'armée a été une école de désordres.

M. Nicole (Genève) déclare que la minorité de la commission a donné sa proposition par écrit le 5 avril.

M. Scheurer, chef du Département militaire fait remarquer qu'il ne s'est pas agi de simple service de caserne, mais d'une longue mobilisation. Il a fallu prévoir certaines exceptions aux règlements, ce qui est parfaitement naturel. L'orateur reconnaît que des fautes ont été commises et qu'il y a eu gaspillage, mais ce fut le cas plus encore dans l'administration civile que dans l'administration militaire. Il ne faut pas se laisser émoouvoir par les grands mots de pillage et de désordre. Ce sont des propos qui appartiennent à la classe publique et non au parlement.

Les propositions de la majorité de la com-

mission sont ensuite adoptées, y compris une série de postulats demandant des enquêtes sur un certain nombre de cas spéciaux.

M. Weldwogel (Schaffhouse) rapporte ensuite sur la question de l'éligibilité des fonctionnaires. La commission propose de prendre acte de la décision du Conseil des Etats de ne pas entrer en matière et de rayer cet objet de la liste des délibérations. Cette proposition est votée à une grande majorité.

On passe aux comptes d'Etat pour 1920. Ils sont adoptés sans discussion.

M. Jaton (Vaud) rapporte sur la subvention supplémentaire de 370,000 francs pour la correction de la Trième. Le projet est adopté sans opposition.

Le président constate que la votation sur la question de l'éligibilité des fonctionnaires a donné lieu à un malentendu. Il prie la commission de se réunir pour présenter des propositions nouvelles. Il en est ainsi décidé.

M. Cafilisch (Grisons) développe une motion invitant le Conseil fédéral à adapter l'ordonnance d'exécution de la loi sur les épizooties aux expériences recueillies pendant les dernières épizooties et notamment à en éliminer les dispositions onéreuses de l'article 236, obligeant de marquer les animaux guéris et interdisant pendant 8 mois le transport, la vente et l'achat de ces animaux.

M. Schulthess ne peut accepter cette motion en raison de son caractère impératif. M. Cafilisch transforme sa motion en postulat. M. Schulthess le prie d'aller plus loin en retirant encore son postulat.

Le postulat Cafilisch est repoussé par 30 voix contre 23.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat autorise M. le Dr Nicolas Volken, de Fiesch, au vu du diplôme fédéral dont il est porteur, à exercer la profession médicale dans le Canton.

— Il délègue:

- 1) M. le Président Burgener et M. le Conseiller d'Etat de Chastouay à la fête cantonale de gymnastique, à Sierre;
2) M. le Chef du Département militaire et M. le Vice-Chancelier à la fête du baptême du drapeau de la Société des Sous-officiers de Sion et environs.

— Il nomme:

- 1. M. l'avocat Alexandre Zufferey, à Chippis, rapporteur-substitut du district de Sierre;
2. M. Jean-Charles de Courten, à Sion, au poste de Bibliothécaire cantonal;
3. M. le notaire Gilbert Devayes, à Leytron, conservateur du Registre foncier de l'arrondissement de Martigny.

— Le Conseil d'Etat adhère à la demande du Conseil d'administration de la Banque cantonale tendant à ouvrir une agence de cet établissement à St-Maurice, à dater du 1er juillet prochain et à créer à Salvan un poste de représentant en lieu et place de l'agence actuelle.

— Vu la nomination de M. le député Adolphe Imboden, en qualité de membre du Tribunal cantonal et l'incompatibilité établie par le C. P. C. entre ces fonctions et l'exercice du mandat de député, M. Théophile Zurbriggen qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats non élus de la liste conservatrice du district de Viège, est proclamé député du district de Viège.

Ecoles normales

Les examens de fin d'année aux écoles normales auront lieu aux dates suivantes:

- I. Ecole des élèves-institutrices françaises, à Sion:

- 1. Examen de clôture les 20 et 21 juin.
2. Examen d'admission au cours de 1re année: le 22 juin.

Sont admises à cet examen, les élèves du cours préparatoire actuel et toute autre candidate qui désire entrer directement en 1re année sans passer par le cours préparatoire.

- 3. Examen pour l'obtention du brevet de capacité: le 27 juin.

II. Ecole des élèves-institutrices allemandes à Brigue.

- 1. Examen de clôture les 30 juin et 1 juillet.
2. Examen d'admission au cours de 1re année: le 2 juillet.

De même qu'à Sion seront admises à cet examen les élèves du cours préparatoire actuel et toute autre candidate qui désire entrer directement en première année sans passer par le cours préparatoire.

- 3. Examen pour l'obtention du brevet de capacité: le 4 juillet.

III. Ecole des élèves-instituteurs français et allemands à Sion.

- 1. Examen de clôture les 23, 24 et 25 juin.
2. Examen pour l'obtention du brevet de capacité:

- a. instituteurs français: le 28 juin à Sion.
b. instituteurs allemands: le 5 juillet, à Brigue.

IV. Examens d'admission.

Les examens d'admission aux écoles normales des élèves-instituteurs et au cours préparatoire des élèves-institutrices seront annoncés ultérieurement.

N.B. Les postulantes qui se présentent à l'examen pour l'admission en 1re année, sans avoir passé par le cours préparatoire, doivent s'inscrire préalablement au Département de l'Instruction publique, en produisant les pièces suivantes:

- 1. l'acte de naissance, 2. un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité communale, 3. le livret scolaire, 4. un certificat de santé délivré par le médecin scolaire du district. (Communiqué)

FAITS DIVERS

Infanticide

On a trouvé, samedi, dans les forêts de Bra-mois, à 10 mètres de la grande route, un carton renfermant un enfant nouveau-né du sexe masculin ayant vécu et qui a été ensuite assassiné. C'était un beau garçon pesant 4 kilos.

La justice s'étant aussitôt rendue sur les lieux procède en ce moment à de sérieuses recherches pour découvrir le ou les coupables de ce crime odieux. Les personnes qui pourraient lui fournir des renseignements utiles sont tenues de le déclarer.

Nous apprenons au dernier moment que la Police de sûreté a recueilli des indices assez sérieux contre une personne; nous lui souhaitons plein succès, car l'auteur de ce meurtre inqualifiable mérite une punition exemplaire.

Electrocuté

Un ouvrier de l'usine des produits chimiques de Monthey, nommé Clauson, occupé à des nettoyages, mercredi après-midi, est entré en contact avec un fil électrique et a été électrocuté. Malgré des soins médicaux dévoués et immédiats, il n'a pu être rappelé à la vie.

Un cadavre dans le Rhône

On a retiré du Rhône, près de Salquenen, le cadavre d'un noyé. C'est celui d'un employé des usines de la Lozza, à Gampel, qui avait disparu le 22 mai.

Police des étrangers

On nous écrit: Les groupements promoteurs du mouvement contre la police des Etrangers, réunis le 8 juin à Lausanne, approuvent les démarches faites jusqu'ici par le Comité d'action et prennent acte des améliorations consenties ou promises par le Département fédéral de Justice et Police. Ils chargent le comité de poursuivre la campagne jusqu'à la suppression complète des formalités actuellement en vigueur dans le contrôle fédéral des étrangers, pour autant qu'elles visent les étrangers désireux de bénéficier à titre temporaire de l'hospitalité de notre sol helvétique. Ils maintiennent formellement leur point de vue, notamment en ce qui concerne la suppression à bref délai de l'annonce obligatoire à l'arrivée, et du système des fiches établies par les consulats.

Les groupements promoteurs félicitent les représentants du peuple et des Cantons aux Chambres fédérales de leur intervention au cours de la présente session et, constatant avec satisfaction que les motions déposées répondent complètement à leurs vœux, prient instamment nos députés de bien vouloir continuer à défendre énergiquement l'indépendance de notre sol, jadis si hospitalier, contre les abus de la bureaucratie.

Le Valais au Comptoir suisse

Les membres du Pavillon valaisain réunis en assemblée générale ont décidé à l'unanimité de participer au prochain comptoir à Lausanne.

Les nouveaux membres désirant faire partie de ce groupement auront à verser une finance d'entrée de frs. 100.—. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 juin prochain au plus tard par le Secrétaire, M. Schwar, à Sion.

Mouvement des glaciers

Les observations des glaciers en Valais ont permis de constater que 7 d'entre eux accusent une avance, 10 un recul et un est resté stationnaire.

Les glaciers en progression sont le Fiescher-gletscher, l'Allalin, le glacier de Fée, Lœtschen, Zinal, Zigiornove, Saleinaz. Ceux en recul: l'Aletsch, le Kaltwasser, Rossboden, Goner, Tourtemagne, Anollaz, Ferpècle, Grand-Désert, Zanflouren, Valsorey. Le glacier du Mont-Fort est stationnaire.

Le glacier d'Allalin (Saas-Almagel) en continue progression, atteint maintenant le Thalweg; cette situation deviendrait dangereuse pour toute la vallée inférieure au cas où le rempart de glace réussirait à barrer complètement le cours du torrent de la Viège et à former un lac en amont.

Fête cantonale de gymnastique à Sierre

De toutes les fêtes qui après les longues années de silence imposé par les conditions de guerre et d'économie, nous sont annoncées chaque semaine dans les divers centres du Valais, il en est qui retiennent spécialement l'attention. Ce sont celles qui puisent leur raison d'être dans l'intérêt offert par le but recherché au point de vue physique, moral ou artistique.

Tel est bien le cas pour une fête de gymnastique. Ce sport, une réminiscence partielle des fameux jeux olympiques en honneur chez les Grecs, tempéré par la discipline et le règlement scientifique, a été officiellement introduit de nos jours dans toutes les écoles, s'est répandu dans tous les milieux, et soutenu par les pouvoirs publics, a pris en Suisse une extension prodigieuse.

La fête cantonale qui réunira à Sierre, les 18 et 19 Juin prochains, les sections valaisannes aura comme but de resserrer les liens existants entre sociétés tout en stimulant les rivalités respectives par les concours organisés pour la dispute des couronnes et des prix qu'un impartial Jury décernera au Mérite et à l'Effort.

La ville de Sierre, qui entoure le gymnaste d'une sympathie toute spéciale, à témoin la spacieuse halle de gymnastique, aménagée selon les dernières exigences de la technique moderne et dont elle vient de doter la société locale, fera tout ce qui dépend d'elle pour donner à ses invités l'impression qu'ils sont «chez eux».

La cérémonie de l'inauguration et bénédiction du drapeau cantonal valaisain, rehaussée par un service religieux sur la place de

fête aura un relief heureux et groupera autour de la hampe du nouveau fanion, tout ce qui dans le Valais s'intéresse à l'élan de la Jeunesse valaisanne vers la belle cause de la gymnastique.

Voici dans ses grandes lignes le programme de la fête:

Table with 2 columns: Time and Event. Includes: Samedi, 18 juin; Arrivées des membres du Jury et des sections; Concours artistiques; Concours nationaux; Production des sections; Dimanche, 19 juin; Concours nationaux; Bénédiction du drapeau cantonal; Cortège; Concours artistiques; Préliminaires généraux; Clôture officielle de la fête; Concert de l'Harmonie Municipale et soirée familiale.

Chronique séduisante

Le baptême du drapeau des sous-officiers

MM. les Membres de la Société valaisanne des Officiers sont instamment priés de prendre part à la fête du baptême du drapeau de la Société des Sous-officiers de Sion et environs, dimanche 12 juin.

Le prix de la carte de fête est de frs. 7.—. S'inscrire auprès du caissier de la Société des Sous-officiers, caporal Nanzer Henri (Banque cantonale), jusqu'à samedi à midi.

Réunion à l'Hôtel-de-Ville, à 8 h. 45. Tenue militaire (casquette).

Ceux qui seraient empêchés d'arriver à Sion par les trains du matin sont avisés que la conférence du Chef de l'Etat-major général, M. le Colonel-divisionnaire Sonderegger, sur le projet de réorganisation de l'armée, aura lieu à l'Hôtel de la Gare, après le banquet, vers 15 h.

Le Comité de la Société valaisanne des Officiers.

M. le colonel Cdt. de Corps Bornand et M. le colonel-brigadier Vuilleumier, cdt. Br. mont 3 ont bien voulu accepter l'invitation qui leur a été adressée à l'occasion du baptême du drapeau des sous-officiers.

Les inscriptions reçues jusqu'ici pour la participation du 12 juin font prévoir une belle journée qui encouragera les indécis à faire preuve de bonne volonté et à augmenter l'effectif de la vaillante phalange des sous-officiers qui escortera la nouvelle bannière avec nos hautes autorités civiles et militaires.

A ce propos, nous voudrions nous adresser également aux vétérans, aux vieux sous-officiers et leur dire tout le plaisir qu'éprouveraient les jeunes à les voir au milieu d'eux en cette journée, unir leur cœur de bons patriotes à la cérémonie du baptême de leur drapeau. Ils trouveront auprès de leurs cadets tout le jeunesse entrain dont ils auront gardé le souvenir de la vie de garnison ou des camps, de leurs jeunes années.

Nous rappelons l'Assemblée générale de 8 h. 45 du matin (Hôtel-de-Ville), à laquelle MM. les représentants des autorités, les officiers et sous-officiers sont conviés. Pour le cortège, la tenue de rigueur pour les sous-officiers est: tenue et képi.

Un dernier pressant appel est adressé aux sous-officiers valaisans de toutes les régions. Qu'ils viennent, à cette occasion, grandir la famille des sous-off., retrouver pour un jour, leurs camarades de tous grades et de toutes armes: Vieux et jeunes, ils passeront des instants inoubliables de franche gaieté et de bonne camaraderie. Jusqu'à samedi à midi, ils peuvent encore adresser leur adhésion au caissier, caporal Nanzer Henri (Banque cantonale).

Club Alpin

La course à l'Oldenhorn a été irrévocablement fixée aux 11 et 12 juin.

Départ, samedi 11 juin, à 16 heures, du café de la Planta. Il a été prévu une Messe, pour le dimanche matin, au Saulesch.

CHRONIQUE AGRICOLE

Cochylis

La cochylis a fait un peu partout son apparition dans le vignoble d'une façon très redoutable.

Les grappes qui portent 3 à 4 vers ne sont pas rares et on peut se demander avec anxiété ce qu'il restera de la récolte, déjà fortement réduite par le gel, si l'on ne prend pas partout les mesures voulues.

Il est trop tard pour essayer de lutter avec des insecticides en ce moment, le ver étant déjà très gros.

Nous recommandons par contre vivement le ramassage à la pioche, procédé long et coûteux, il est vrai, mais absolument efficace, lorsqu'il est fait soigneusement.

Il n'y a par contre pas un jour à perdre et ce traitement doit commencer immédiatement. Service cantonal de la Viticulture.

Le fauchage

Si l'on considère que l'alimentation fourragère est un point très important de l'élevage du bétail et de l'amélioration des races, il est aisé de concevoir l'intérêt qui s'attache à ce que le coup des fourrages ait lieu au moment où leur valeur alimentaire atteint le maximum, c'est-à-dire où il est le plus nourrissant. C'est à l'époque de la floraison, sans aucun doute, parce qu'alors la plante est dans toute sa force, elle ne croît plus; toute sa vitalité se concentre vers la formation de la graine destinée à perpétuer l'espèce. Toutes les substances qu'elle absorbe et les principes immédiats qu'elle renferme sont uniquement employés à la fleur; les feuilles commencent à se flétrir, puis se détachent; la tige se dessèche peu à peu en commençant par le bas, et finalement devient dure et ligneuse. Le végétal s'épuise ainsi lentement jusqu'au moment où la graine atteint sa maturité. Il n'est plus alors qu'un brin de paille desséché et sans saveur, d'une valeur nutritive bien minime. Evidemment si, au point de vue de la vente, l'on vise plutôt le poids brut du fourrage que ses qualités alimentaires, la pratique de la coupe après la floraison offre moins d'inconvénient; mais lorsqu'on le destine à la nourriture du bétail de son exploitation, on est le premier intéressé à avoir un foin substantiel.

Or, les analyses montrent que les coupes précoces fournissent un fourrage plus riche que celles faites tardivement et, à ce point de vue, il y aurait grand avantage à faucher de bonne heure. Mais, malheureusement, ces coupes correspondent à de faibles rendements et donnent un foin aqueux dont le fanage est long et difficile.

C'est donc au moment de la floraison, alors que les principes nutritifs sont également répartis sur tous les organes du végétal qu'il convient d'opérer le fauchage. La plante laisse encore dans le sol, à ce moment, une certaine quantité de principes nutritifs qui, plus tard, auraient été absorbés pour servir à la formation de la graine; d'un autre côté, la plante elle-même est moins épuisée. Ces conditions absolument avantageuses à la première coupe, favorisent incontestablement la repousse et, par suite, la production du regain.

Mais, objectera-t-on, s'il est aisé de connaître l'époque favorable pour les fourrages artificiels, il n'est pas de même pour les prairies naturelles. Celles-ci sont, en effet, constituées par un nombre considérable d'espèces différentes dont la floraison se produit à des époques distinctes souvent éloignées. Il faut alors se baser sur les espèces prédominantes ou saisir le moment où les trois quarts environ sont en fleurs. Dans les prairies soigneusement établies et bien constituées, ce point est facile à déterminer. Pierre Deschamps.

Echos

Dans le fourgon

Le dimanche même où M. Loucheur, ministre français des régions libérées, alla avec le maréchal Foch remettre la croix de guerre à la ville d'Armentières, M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat au même ministère dut aller accomplir une cérémonie patriotique analogue à Guise, dans l'Aisne.

La Compagnie du Nord avait réservé pour le sous-secrétaire d'Etat, les députés et les sénateurs de l'Aisne qui l'accompagnaient trois compartiments de première, dans un wagon mixte.

Mais la Compagnie du Nord propose et le public dispose. Le wagon fut pris d'assaut par la foule des voyageurs. L'étiquette « Réservé » fut arrachée. Un employé ayant eu le malheur de dire: « C'est pour un ministre et des parlementaires », un monsieur irascible lui répondit:

— Un ministre, des parlementaires, on s'assied dessus. Et puis, vous savez, on le connaît votre truc du compartiment réservé. Faut pas nous le faire.

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 11

L'INFANTE

« Mais tu es un fiancé! » protestait une voix ironique... Non, ce n'était pas vrai. Elle n'avait jamais donné sa foi à don Esteban. Elle ne lui avait fait aucune promesse. Elle le subissait avec impatience. Ses galanteries mêmes, c'était une autre qui y répondait pour elle. Elle avait laissé s'ébaucher ce projet de fiançailles parce qu'elle s'ennuyait à Villefranche et parce qu'elle ignorait l'amour. Comme elle le répétait à Bépa: « Celui-là ou un autre, qu'importe! » Mais voilà que tout à coup, quelqu'un avait surgi devant elle qui donnait l'essor à toutes les puissances de son être. Il lui révélait des possibilités de vie merveilleuse et insoupçonnées. De toute son âme, elle bondissait vers lui pour les conquérir. Toute son intelligence, toute sa volonté, tout son cœur entraient en branle, s'intéressaient à ce jeu nouveau. La petite fille était devenue une femme.

Et ainsi dans l'impétuosité de sa jeune passion, elle s'impatriait de ce que le lieutenant de roi ne manifestait point ses sentiments. Elle en voulait même de ce qu'il n'eût pas écrit et elle relisait sa lettre, si habile, dont tous les mots étaient calculés pour exciter une imagination juvénile. En quoi était-il si « malheureux? » Et quels « malheurs » pouvaient bien les menacer l'un et l'autre? Et surtout

Quand, cinq minutes avant l'heure du départ, M. Lugol et sa suite arrivèrent sur le quai de la gare, il ne restait plus une seule place, et le temps manquait pour ajouter un wagon. Alors, le chef de train, avant de donner le coup de sifflet du départ, invita fort courtoisement M. Lugol et les députés à monter dans le fourgon à bagages, derrière la locomotive.

Dans le courant d'air et la fumée, le voyage manqua de confort, mais non de gaieté. Au milieu des objets les plus divers qui emplissaient le wagon, se trouvait une caisse spéciale contenant un joli petit cochon rose, qui ne s'attendait point, certes, à l'honneur de voyager avec un ministre de la République.

La caisse en question étant le seul objet sur lequel il était à peu près possible de s'asseoir, les députés offrirent ce siège à M. Lugol qui exposa le fond de son pantalon aux coups de groin du petit cochon rose.

Quand à Laon, les voyageurs descendirent du fourgon, à la stupéfaction du préfet et des généraux qui cherchaient partout le wagon spécial, sous-secrétaire d'Etat et députés donnaient l'impression d'une caravane de nègres.

Les autruches

Le Jardin des Plantes à Paris vient de recevoir deux nouvelles pensionnaires: deux superbes autruches qui font l'admiration des habitués de ce lieu.

Elles semblent d'ailleurs s'accommoder fort bien de leur nouvelle résidence et se réjouir des visites continuelles qu'elles reçoivent. De temps en temps, elles piquent sur le sol un caillou et l'ingurgitent d'un air détaché, pour prouver que la réputation de leur estomac n'est pas surfaite.

Quant au public féminin, il les contemple avec respect. Les unes songent avec mélancolie à tous les chapeaux qu'on pourrait garnir avec leur superbe plumage et les autres, plus pratiques, aux pot-au-feu succulents que feraient ces volatiles géants.

Les autruches acceptent tous les hommages d'un œil plein de bonhomie.

ETRANGER

Un crime d'apache

Un crime d'une férocité inouïe a été commis dimanche dans la banlieue de Paris. M. Emile Teissier, 35 ans, charretier, accompagné de quelques amis et de leurs enfants, était allé passer l'après-midi sur le talus des fortifications lorsque, sans motif, une grêle de pierres s'abatit, venant du talus, lancées par des individus de dix-huit à vingt ans. Les amis de Teissier s'élançèrent à la poursuite des jeunes vauriens, qui s'enfuirent dans les jardins de la zone.

Emile Teissier, qui ne s'était aperçu de rien, dormait tranquillement étendu, au fond du fossé. Soudain, un individu descendit le talus des fortifications, s'approcha du dormeur et, s'élançant sur lui, lui enfonça toute la lame d'un couteau dans la poitrine. M. Teissier, atteint en plein cœur, expira aussitôt sans avoir pu proférer un seul cri.

L'assassin, son forfait accompli, s'enluta en faisant un détour, poursuivi par les témoins de ce drame rapide, mais réussit à leur échapper laissant tomber dans sa fuite, son arme, un couteau fraîchement aiguisé.

Emigrants refoulés

Lundi, le paquebot Canopic est arrivé avec plus d'un millier d'Italiens qui ont demandé la permission de débarquer, mais conformément à la loi restreignant l'immigration qui est entrée en vigueur la semaine passée, 300 seulement peuvent débarquer à Boston chaque mois.

Le commissaire de l'immigration a déclaré qu'il choisira les plus âgés, puis les femmes et les enfants ayant des parents aux Etats-Unis. Les autres resteront consignés aux frais de la compagnie de navigation et seront renvoyés en Italie à bord du même paquebot, le 17 juin, à moins que des instructions contraires ne soient données.

pourquoi ce secret imposé à leur amour?

Sans doute M. de Parlan était un Français, un étranger, mais non point un ennemi. Et puis les Français ne témoignaient aucune hostilité contre les Catalans, bien au contraire. A part les pilleries inévitables en temps de guerre, les rixes entre soldats et paysans les officiers, en général, se montraient fiers et galants — trop galants même (Inès songait à Courté). Quelques-uns peut-être marquaient un certain dédain pour la noblesse du pays, pour ces « Bourgeois honorés », ces « magnifiques seigneurs » qui étaient marchands drapiers, tanneurs, éleveurs de moutons. Mais M. de Parlan n'était pas de ceux-là. Et, pour la centième fois, la jeune fille relisait cette phrase de la lettre: « Je m'y connais en personnes de qualité. » Il la traitait donc comme une personne de qualité, comme quelqu'un de sa caste et de son rang. Par conséquent, on ne pouvait élever aucune objection raisonnable contre ce mariage avec le lieutenant de roi. Quel ennui pourtant, si sa famille, si son père, sa tante venaient à s'y opposer sous le seul prétexte que M. de Parlan était Français!

Elle discutait ainsi avec elle-même, lorsque le lendemain du départ de Courté, un peu avant l'heure de sa « tertulia », tante Gracia lui dit d'un air fûté:

— Qu'est-ce que j'apprends, minyonette? Il paraît que M. de Parlan a d'yeux que pour toi?

Tout de suite, Inès soupçonna sa sœur Hermance d'avoir dénoncé les assiduités, pourtant bien discrètes, du lieutenant de roi, qui de temps en temps, se trouvait sur leur passage, à l'heure de la messe, Bépa, certainement n'avait rien dit. Bépa était sa complice. Elle regarda

sa tante, cherchant à deviner sa pensée, ne sachant trop ce qu'elle devait répondre. Mais donya Gracia se mit à rire:

— Ne le décourage pas, minyonette. Tu sais que nous avons besoin de ces Gavatches!

— Mais tante, tu oublies que je suis fiancée! dit astucieusement la jeune fille.

— Raison de plus!... Bientôt, tu vas être mariée; il te faut un soupçon comme toutes ces dames.

— Bon pour vos Espagnoles! riposta Inès, avec un soudain mouvement de colère: moi, je n'aime pas ce double jeu!

— Allons, petite sotte, taisons-nous! conclut tante Gracia impérieusement. Ecoutons plutôt les personnes d'expérience qui daignent s'occuper de nos petits intérêts!

Elle était très nerveuse et agitée, ce soir-là et cela fit peut-être que l'instant d'après, elle eut une algarde avec Pierre Coromine, le vignier, qui, de son côté se montra particulièrement agressif. Il harcela donya Gracia d'allusions à double sens: puis bientôt il lui posa des questions captieuses au sujet de François: « Que faisait-il? ou était-il? voilà si longtemps qu'il était parti!... » Déconcertée par ce coup direct, la bonne dame donna au soupçonneux vignier l'explication dont on était convenus: François réglait, à Barcelone, une affaire d'héritage. A ces mots, Coromine eut un mauvais ricanement, de sorte que donya Gracia, épouvantée, se demanda s'il savait quelque chose.

Elle redoutait beaucoup cet homme au visage froid, aux regards perçants et fureteurs. Elle le redoutait tellement qu'elle en avait fait son notaire, espérant l'amadouer par ce témoignage de confiance. Et elle recevait chez elle malgré le blâme tacite de ses visiteurs, ce fon-

Le massacre de Queenstoven

La tragédie de Queenstown, près du Cap, où ont péri 200 malheureux nègres fanatisés par un des leurs qui se donnait pour le prophète Enoch et leur annonçait la fin des temps imminents, occupera le Parlement britannique.

Des versions intéressées ont représenté les victimes de ce drame comme les propres auteurs de leur perte, en disant que les Cafres avaient provoqué la force armée chargée de les mettre à la raison.

Les informations des journaux anglais montrent les choses sous un jour différent. Assurément, les nègres étaient en conflit avec l'autorité, puisqu'ils s'étaient établis sur la propriété d'autrui, pour attendre l'avènement du Christ dans l'endroit où ils croyaient qu'il allait se produire, selon leur « prophète ». Mais quoique les démarches répétées faites pour les persuader de s'en aller eussent échoué jusque-là, toutes les voies pacifiques n'avaient pas été épuisées et on dit qu'une offre d'intervention de la députation cafre du Congrès sud-africain fut déclinée. L'autorité croyait sans doute que son prestige serait diminué si les fanatiques de Bullkock cédaient à une autre voix qu'à la sienne.

Néanmoins, il n'était pas dans les intentions du gouvernement du Cap que l'on rudoyât les pauvres illuminés. La force armée qu'elle leur envoya était destinée à les intimider seulement et avait l'ordre exprès de ne pas user de ses armes, sinon pour se défendre dans le cas où elle se verrait menacée.

Or, à peine la sommation aux Cafres de s'éloigner eut-elle été faite et le refus de ceux-ci d'obtempérer eut-il été enregistré, que le détachement ouvrit le feu, faisant une hécatombe de ces malheureux, dont trois cents tombèrent parmi lesquels on trouva ensuite deux cents morts. Le reste se rendit.

Cette affaire ressemble donc tout à fait au massacre d'Anvritzar, aux Indes, où le général Dyer commanda précipitamment le feu contre une foule de manifestants. Ce général fut destitué pour ce fait. Le drame du Cap aura sans doute la même conclusion pour les officiers en cause. Cela ne suffira malheureusement pas pour dissiper le ressentiment que l'écho de la fusillade de Bullkock excitera dans les populations noires du Sud-Africain.

Les grèves italiennes

Le député réformiste Berardelli et le secrétaire général de la Ligue des Syndicats d'Arrona ont conféré, au nom du comité d'action avec le président du conseil et le ministre des finances, M. Bonomi, sur la possibilité d'une solution du mouvement des fonctionnaires d'Etat, à condition que les licenciements soient rapportés.

M. Giolitti leur a donné tous les éclaircissements désirés sur la réforme de l'administration, mais il a insisté sur la maintenance des licenciements. Le gouvernement n'a fait qu'appliquer la loi en congédiant ceux qui ont quitté le service. La reprise immédiate du travail régulier ne pourrait avoir, tout au plus que l'effet de faire rapporter les décisions privant une centaine de fonctionnaires de leurs salaires. Le gouvernement reste d'autant plus irréductible dans le cas des fonctionnaires congédiés, que de tous côtés, il lui parvient des plaintes sur la négligence du service des postes et télégraphes.

Le gouvernement est décidé à rétablir l'ordre et la discipline. Les licenciements ont déjà été signés par le roi et les ministres. Aucune punition infligée ne sera rapportée. M. Giolitti a souligné qu'il ne veut pas jouer le rôle d'une marionnette. Il préfère un vote de blâme de la Chambre à l'annulation des mesures de répression.

Les deux délégués ont informé le comité d'action du résultat de leur démarche.

On a toujours plus l'impression que tandis que le mouvement gréviste s'étend sur certaines classes de fonctionnaires, il diminue parmi ceux ayant participé jusqu'ici à la grève et qui se laissent intimider par l'attitude énergique du gouvernement. De nombreux fonctionnaires du ministère des finances ont demandé, par solidarité avec leurs collègues punis, d'être également congédiés ou privés de leurs sa-

liaires. Le Conseil des ministres a décidé de congédier encore cent fonctionnaires. Les fonctionnaires de la cour des comptes se refusent par solidarité à enregistrer les décrets de licenciement ou de privation de salaires.

Les orages en France

On mande de Lyon:

De gros orages quotidiens désolent le département depuis quatre jours; le dernier confine au désastre. Dans le canton de Vaugneray, où la grêle brisa des centaines de carreaux de vitre, un train fut arrêté en pleine voie par suite d'un amoncellement de grêlons et de terres ravivées. Le même convoi étant reparti, dérailla à la halte de Fontanières, pour le même motif.

On signale de Tassin-la-Demi-Lune que Mme Lapièrre, qui habite la mairie, a été blessée par la foudre tombée sur la maison communale.

DERNIERE HEURE

Une automobile capote

GOUMOIS, 9. — Un grave accident s'est produit à Goumois. Un camion-automobile conduisant des piles de bois voulut éviter une femme quand, le terrain cedant, le véhicule capota. Un des occupants, M. Louis Burne, a été littéralement écrasé. Les deux autres sont indemnes.

L'incendie des Grisons

SAMADEN, 9. — 50 maisons ont été la proie de l'incendie qui a ravagé mercredi, le village de Sent en Basse-Engadine. En une heure et demie, tout était consumé avant que les premiers secours puissent arriver, car la population était occupée dans les champs et les forêts. Les localités voisines de Schuls, Felan, Ardez, Remus, etc., envoyèrent des secours et localisèrent l'incendie. Selon les évaluations provisoires, les dommages subis seraient d'environ un million. Les bâtiments étaient obligatoirement assurés, mais une partie minime seulement du mobilier était assurée. Les troupeaux sont perdus. L'incendie aurait été provoqué par une cheminée défectueuse. Environ 150 personnes sont sans abri.

Hôteliers suisses

ZOUG, 9. — L'assemblée des délégués de la Société suisse des hôteliers, présidée par M. Bon, de St-Moritz, a voté une résolution demandant, comme le comité suisse d'action et la centrale suisse du tourisme, l'abolition complète de la police des étrangers. L'assemblée a décidé en outre d'adhérer à l'alliance internationale de l'hôtellerie.

Sur proposition du Comité central, la résolution suivante au sujet de la signature d'une convention nationale du travail dans l'industrie hôtelière et les branches annexes, a été adoptée: « L'assemblée déclare que, eu égard à la crise grave qui menace l'industrie hôtelière, elle ne peut passer une convention dépassant les limites du projet qui lui a été soumis. L'assemblée recommande chaleureusement aux membres de considérer le projet, dans la mesure du possible, comme directive pour fixer les conditions de travail entre ouvriers et patrons. » M. Hasfeli Lucerne, a été réélu vice-président à la place de M. Dietschi, de Rheinfelden, MM. de Clercetti (Lugano) Bossi (Bâle) et Schneider (Lugano) ont été élus membres du comité.

Arrestation

BALE, 9. — Jeudi après-midi est arrivé à Bâle, escorté par deux détectives, le meurtrier de Lenzin, fondé de pouvoirs de banque, frappé il y a quelques semaines dans les circonstances que l'on sait. Il a été transféré à la maison d'arrêt. C'est un nommé Franz-Ernest Greiner, originaire de Strasbourg, ex-premier lieutenant de l'armée allemande. Après avoir passé trois jours dans un hôtel en compagnie d'une femme il se rendit dans des circonstances suspectes

tionnaire royal qui représentait à Villefranche l'influence française. Elle entendait ainsi fermer la bouche à ceux qui suspectaient son byalisme et celui de sa famille ou de ses connaissances. En réalité, Coromine et donya Gracia jouaient au plus fin, chacun s'ingéniant à faire parler l'autre. Les deux joueurs se valaient. La vieille conspiratrice était même fort capable de battre le vignier. Mais elle dominait mal ses nerfs, et, à un certain moment par un coup de tête, un caprice inexplicable, elle pouvait très bien tout compromettre...

Affolée par les insinuations de Coromine, elle réfléchit toute la nuit, échatauda mille combinaisons audacieuses, à la suite de quoi, dès le lendemain, elle prit Inès à part, et de sa voix la plus papelerale:

— Dis-moi, minyonette?... M. de Parlan désire beaucoup te voir, n'est-ce pas?

— Je le crois! fit Inès, étourdiment.

Elle faillit tout avouer. Mais elle était déjà assez amoureux pour savoir dissimuler à propos.

— Eh bien, reprit donya Gracia, de plus en plus mielleuse, fais-lui demander par le Père Tautavel s'il accepterait de venir à ma tertulia. J'ai besoin de le consulter pour mon procès... tu sais bien?

La jeune fille fut transportée de cette demande, qu'elle n'aurait jamais osé provoquer. Elle ne douta point que le lieutenant de Roi ne se rendit à l'invitation de sa tante, et elle admit en toute bonne foi le prétexte inventé par celle-ci.

Donya Gracia avait imaginé ce tour machiavélique d'opposer au vignier le commandant de la place. Du moment que M. de Parlan con-

à Walchwil, où il fut arrêté. Greiner a fait des aveux. Il a également reconnu être l'auteur d'un double meurtre commis à Strasbourg.

— Greiner, le meurtrier présumé de Lenzin, qui vient d'être arrêté, est revenu sur ses aveux. Il prétend les avoir faits en comptant être jugé dans le canton de Zoug où existe la peine de mort, et pensait ainsi en finir avec la vie. On n'est donc pas certain que Greiner soit le véritable meurtrier.

La réorganisation des C. F. F.

BERNE, 9. — Le groupe catholique conservateur des Chambres fédérales a tenu sous la présidence de M. Walther, conseiller national, une séance au cours de laquelle a été examinée la question de la réorganisation des C. F. F.

M. Walther, s'appuyant sur les résultats des conférences tenues par le Conseil d'administration, ainsi que sur les délibérations de la commission d'experts, convoquée par le Département des chemins de fer, a exposé l'état actuel du problème. Il a relevé que le parti populaire conservateur a la volonté de collaborer énergiquement à la réforme des C. F. F. L'orateur a analysé le projet élaboré par M. Haab, conseiller fédéral, sous forme de projet de loi et comportant 32 articles dont les Chambres doivent être saisies dès la session actuelle. Estant donné le caractère préliminaire de cet examen, les divers orateurs se sont bornés à émettre des observations d'ordre général, desquelles il se dégage néanmoins très nettement que l'on ne saurait arriver pour le moment à une approbation unanime du projet Haab.

Le groupe est disposé à renvoyer l'examen en détail de toute la question à une sous-commission à laquelle incombera le soin de soumettre des propositions précises lors d'une prochaine séance.

Le régénérateur de forces le plus savoureux pour le travail et le sport: (Chocolat Tobler-Nimrod avec biscuits au malt).

Diabète — Albuminurie Inflammation des reins — Anémie Faiblesse — Impuissance

Guérison comp. des cas les plus graves et anciens, par extraits de plantes du doct. Damman, spécialiste. Dem. broch., N° 65 avec preuves au dépôt. Prof. P. Parat, rue Ancienne 7, à Genève (Carouge) en indiquant bien pour quelle maladie.

On demande

un jeune homme de confiance, âgé de 20 ans au moins, pour aider les jours de marché dans un magasin d'épicerie. S'adresser au journal.

MILLS' FLAG CIGARETTES
30 Cts. POUR DIX

CHANGE A VUE

Communiqué par la Banque Cantonale du Valais (Sans engagement)

	offre	demande
Paris	46.—	47.50
Berlin	8.60	9.10
Milan	28.—	29.—
Londres	21.70	22.50
New-York	5.80	6.10
Vienne	1.20	1.50
Bruxelles	46.—	47.50

virait de sa présence les assemblées qui se tenaient dans sa maison, le sieur Coromine ne devrait, pensait-elle, se permettre aucun soupçon. Et puis, elle n'était pas fichée de l'éblouir par ses belles relations, de l'intimider même, de l'obliger, ce notaire trop malin, à prendre ses intérêts un peu plus à cœur. Car le procès, dont parlait tante Gracia, n'était point une fiction. Par son père, don Francisco Pasqual y de Cadell, qui les tenait du roi d'Espagne, elle avait des droits de juridiction sur la « sajonie » de Sardinia. Or, depuis l'annexion, les Français en avaient confisqué les revenus, donya Gracia demandait à être réintégré dans son bénéfice. Le procès se plaçait devant la cour souveraine de Perpignan et Coromine qui se vantait d'être au mieux avec le premier président Sagarra, son compatriote, se faisait fort de gagner le procès de sa chaise. Mais le gaillard la desservait secrètement, car il avait l'intention de sous-affirmer les revenus de la « sajonie » — et pour cela, il fallait que le fermier du Domaine royal avec lequel il s'entendait, eut gain de cause.

La belle-sœur de Carlos de Lar flairait toutes ces manigances. C'est pourquoi, outre le secret du complot à protéger, elle attachait tant de prix à la présence chez elle du lieutenant de Roi. Elle voulait faire peur au vignier en lui prouvant qu'elle était du dernier bien avec le gouverneur de Villefranche, l'ami de M. Le Bret, qui commandait en chef les armées de Sa Majesté dans les provinces de Cerdagne et de Roussillon...

GRANDES PEPINIERES

A. BOGGARD

Petit-Saconnex - GENEVE - Petit-Saconnex
Catalogue franco Téléphone 112

GRANDES CULTURES D'ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES
dans les meilleures variétés pour le pays

Très beaux choix en ;
Abricotiers tiges Luizet et autres
Pommiers tiges Canada et autres
Pruniers Reine-Claude et autres
Prunelliers Fellemberg et autres
Poiriers — Cerisiers — Noyers tige, etc
Pêchers, Abricotiers et Cerisiers espaliers
Poiriers nains de 1, 2, 3 ans disponibles en
quantité, en Duchesse, Louise-Bonne, Beurré
Giffard, Doyenné de Juillet et autres variétés
de marché. Beurré William
grande quantité.

Belle collection de conifères, d'arbres et arbustes d'ornement, Rosiers

Les personnes susceptibles de faire des commandes peuvent
obtenir un catalogue gratis à l'imprimerie du journal ou direc-
tement à M. Boggard.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIETES, etc. Exécution prompte et soignée
IMPRIMERIE GESSLER, SION

Meubles d'occasion

50% d'économie
Garantis propres et remis à neuf

Lits Louis XV 2 places, av. sommiers et matelas, dep. 250 frs.; trousseaux complets; lits à 2 places sommiers, matelas, dep. 150 fr.; chambres à coucher, chambres à manger, mobilier de salon; canapés; divans; armoires; tables; meubles de bureaux; meubles de salon, etc. Sérieuses références.

SALLE DE VENTE
du Gd St-Jean 22 et 29
Téléph. 3196 — LAUSANNE

Pour Messieurs

Coupons d'étoffes pour un vêtement complet pour Messieurs 3.20 m. largeur 140 cm., forte marchandise solide superbes dessins en gris, bleu brun rayés et carreaux, sont livrés aux particuliers directement de notre magasin de gros au prix absolument exceptionnel de fr. 32.— par habit, qualité extra solide à fr. 38.— par habit.

De plus étoffes pure laine pour Dames largeur 130 cm., excellente qualité, superbes dessins modernes: fr. 9.— le mètre. Echantillons à disposition.

T. BORNSTEIN & Cie
BALE, St-Johannring, 125

A vendre
Stock
papier d'emballage

S'adr. à l'imprimerie Gessler.

Maladies urinaires

VESSIE REINS

Vous qui souffrez de ces organes ou de maladies secrètes, récentes ou anciennes, prostatites, douleurs et envies fréquentes d'uriner, pertes séminales, faiblesse sexuelle, diabète, albumine, hémorroïdes, rhumatismes, ivrognerie, obésité, goitre, limpidité, maigreur, etc., demandez, en expliquant votre mal, au Directeur de l'Institut Dara Export, Rhône 6303, Genève, détails sur la méthode du célèbre spécialiste Dr. Williams, de Londres.

Fab. Fourneaux Sursee

Offre les meilleurs POÊLES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES

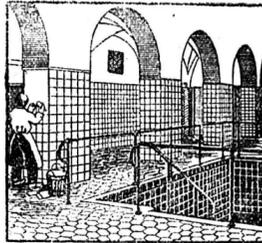
Succ. Soussanne
Place de la Rapone

Méthode REGULATRICE discrétion. RETOUR infailible des RETARDS. Ecrire SOCIETE PARISIANA, Genève.

Représentant J.B. Saathier les Sion

CARRELAGES ET REVETEMENTS

▲
DEVIS
SUR
DEMANDE
▼



▲
DEVIS
SUR
DEMANDE
▼

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 89.61

Le Lysoform est employé dans les Hôpitaux, Maternités, Cliniques, Sanatoria, etc., ayant été reconnu par MM. les Docteurs comme le meilleur Antiseptique, Microbicide et Désinfectant. Exigez pour flacons et bindons d'origine notre marque déposée.

Gros: Sté. suisse d'Antiseptie, Lysoform
— Lausanne —

Pour toute publicité

dans les journaux suivants:

Sion: Journal & Feuille d'Avis du Valais
Am du Peuple.
Gazette du Valais.
Confédéré.

Martigny: Nöuvelliste Valaisan

Brigue: Briger Anzeiger et Walliser Volksfreund.

ainsi que dans tout autre journal suisse et étranger, s'adresser à

PUBLICITAS

Avenue de Pratifori

La plus ancienne et la plus importante maison de cette branche. Fermière de plus de 600 journaux et almanachs. Succursales dans les principales villes de Suisse.

Nombreux correspondants à l'étranger
Devis et tous renseignements gratis

Halles aux Meubles

Rue de la Louve, 4, LAUSANNE.

MAISON D'AMEUBLEMENTS COMPLETS

Recommandée par ses prix avantageux et pour sa marchandise de choix

Pour les meubles d'occasion, même Maison
Hôtel des Ventes, entresol, rue Louve 4

EXPOSITION PERMANENTE

Téléph. 17,99 Maurice MARSCHALL.

Du 1er Juin 1921 au 31 Mai 1922

Horaire de Granges

Du 1er Juin 1921 au 31 Mai 1922

Direction Brigue

5 ¹⁵	5 ⁵⁰	8 ³⁵	13 ⁴¹
Jours ouvrables	Dimanche et fêtes générales	Omnibus	Jours ouvrables
13 ⁴⁶	15 ⁴⁵	17 ⁴⁰	18 ¹⁶
Dimanche et fêtes générales	Jours ouvrables	Omnibus jusqu'au 15 sept. 1921	Omnibus
			21 ⁵¹
			Omnibus

Direction Lausanne

8 ⁰⁶	11 ⁰⁵	13 ⁰⁶	17 ²⁶
Omnibus	Jours ouvrables	Omnibus	Omnibus jusqu'au 15 sept. 1921
	18 ⁵⁹	22 ⁴⁹	
	Omnibus	Omnibus	